

# INFORMATIONS PRATIQUES

Le détail de chaque formation est disponible sur le site [www.province.namur.be](http://www.province.namur.be), pages Culture/formation ainsi que sur [www.ledelta.be](http://www.ledelta.be).

Toutes les formations s'articulent sur un ou plusieurs jours indissociables.

Le nombre de participants est généralement limité à dix ou douze par module, sauf cas particuliers où une vingtaine de personnes peuvent être accueillies.

Les lieux des formations peuvent être reconsidérés en fonction de la provenance des participants afin de réduire les déplacements.

## La formation... dans vos locaux ou dans les nôtres ?

Selon le cas, une formation peut se dérouler au plus près de chez vous car elle concerne votre équipe avec ou sans vos partenaires proches.

Toute proposition et demande particulière sont les bienvenues.

# INSCRIPTION

Pour vous inscrire, il vous suffit de compléter et de renvoyer le bulletin d'inscription à l'adresse mail ou postale reprises ci-dessous :

[formation.culture@province.namur.be](mailto:formation.culture@province.namur.be)  
Service de la Culture de la Province de Namur - Secteur Formation  
Avenue Reine Astrid, 22A – 5000 Namur  
T. 081 77 67 74 (secrétariat)

**Responsable :** Dominique Regnier  
[dominique.regnier@province.namur.be](mailto:dominique.regnier@province.namur.be)  
T. 081 77 51 47

**Ce bulletin est téléchargeable sur le site [www.province.namur.be](http://www.province.namur.be), pages Culture/formation ainsi que sur [www.ledelta.be](http://www.ledelta.be). Vous pouvez également l'obtenir sur demande via l'adresse [formation.culture@province.namur.be](mailto:formation.culture@province.namur.be) ou par téléphone au 081 77 67 74.**

La participation financière ne doit en aucun cas constituer un frein. Par ailleurs, des fonds sectoriels créés pour la formation continuée des professionnels du non-marchand permettent aux employeurs, moyennant certaines conditions, de récupérer les frais engagés pour la formation de leur personnel. Pour informations complémentaires, consultez le site de l'Association Paritaire pour l'Emploi et la Formation : [www.apefasbl.org](http://www.apefasbl.org) . Les formations sont accessibles aux bénéficiaires de l'Article 27.

Envoyer à l'adresse :  
courrier :  
Secteur Formation du Service de la Culture de la Province de Namur  
Avenue Reine Astrid, 22a – 5000 NAMUR  
mail :  
[formation.culture@province.namur.be](mailto:formation.culture@province.namur.be)

## Bulletin d'inscription

(Sous réserve de places encore disponibles)

Intitulé de la formation:

.....

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse privée : .....

Tél. : ..... GSM : .....

Adresse mail : .....

Si vous venez à titre professionnel :

Nom de l'organisme : .....

Adresse : .....

Tél. : ..... GSM : .....

Adresse mail : .....

• Pour le paiement de la somme de .....€,  
veuillez adresser la facture :

à mon adresse personnelle

à mon organisme

Cocher la case adéquate

• Ce que j'attends de cette formation :

.....  
.....  
.....

Date : .....

Signature :